CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité a le plaisir de convier ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 26 juin 2019 à 10h00 à la **Patinoire du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018. Quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées (article 438 de l'acte uniforme) ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Fixation de l'indemnité de fonction des administrateurs ;
- Démission d'un Administrateur-Quitus ;
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projets de résolutions – Assemblée Générale Ordinaire

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- Après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que l'affectation et la répartition du résultat ;
- De donner quitus de sa gestion au conseil ;
- De fixer le montant du dividende ;
- De fixer le montant des indemnités de fonction des Administrateurs ;
- De prendre acte de la démission d'un Administrateur et de lui donner quitus ;
- De ratifier la cooptation d'un Administrateur ;
- De renouveler des mandats d'Administrateur ;
- De renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- De renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- De nommer un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- De donner pouvoirs en vue des formalités.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comportant le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 4 929 700 612 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 3 304 676 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 4 933 005 288 FCFA de la manière suivante :

- À la distribution d'un dividende global pour : 4 930 000 000 FCFA ;
- Au report à nouveau pour : 3 005 288 FCFA.

Ainsi, chacune des 56 000 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 88,04 FCFA. Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 juillet 2019.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Ousmane DIARRA de ses fonctions d'Administrateur. Il est donné quitus de sa gestion.

Sixième résolution

Sur proposition d'Eranove et après approbation par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Ahmadou BAKAYOKO en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Ousmane DIARRA pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur ALBEROLA Marc pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur KAKOU Dominique pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur PETERSCHMITT Louis pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Ernst & Young pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet UNICONSEIL représenté par Monsieur TIEMELE-YAO Djué, suppléant du cabinet Ernst & Young, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur YAO Koffi Noël en qualité de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars Côte d'Ivoire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

Les pouvoirs, les projets de résolutions soumis à cette Assemblée et tous les autres documents prévus par la loi sont déposés au Siège social, 1 Avenue Christiani à Treichville et tenus à la disposition des actionnaires les jours ouvrables, du 11 au 25 juin 2019 de 8h30 à 16h.

NB : Tout actionnaire doit s'assurer, auprès de sa SGI, qu'il est bien inscrit sur la liste des actionnaires avant de se présenter à l'Assemblée Générale.

Le détenteur d'un pouvoir doit être muni de la photocopie de la pièce d'identité valable (CNI, passeport, attestation d'identité, carte consulaire, permis de conduire) de la personne qu'il représente.

Le présent communiqué tient lieu de convocation individuelle.

La mise en place au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire débutera à 7H00 pour prendre fin à 11h00.

Le Président du Conseil d'Administration